

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE)

PARTIE 2

Question 46 **Référence:** *Programme PE100 appelé 'Générateur d'air chaud de 2e génération (E)', page 2, lignes 12 à 13 et 23*

'Le programme offre des modalités de financement sans déboursé initial...'

'La subvention unitaire est de 60\$.'

46.1 - Veuillez préciser comment on peut interpréter ces deux énoncés. En d'autres mots, ces textes signifient-ils que l'offre de financement équivaut à une contribution financière unitaire de 60\$ de la part de SCGM?

Réponse 46

46.1 Nous offrons un programme de financement dont le remboursement se fait par mensualités fixes qui inclut une subvention de 60 \$ par unité.